

DEMANDE D'AUTORISATION CANTONALE

Pour l'enseignement des sports de neige aux mineurs

Conformément à la loi du 31 mars 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et au règlement du 29 octobre 2014 sur les sports de neige, de montagne et de randonnée

ENSEIGNANT DE SPORTS DE NEIGE DEPENDANT

(travaille pour une école d'enseignants de sports de neige
[art. 5 al. 1 let. b du Règlement])

La présente demande est à déposer par l'enseignant dépendant auprès de l'ECOLE,
qui la transmettra après contrôle à la

**Police cantonale du commerce, Chemin des Boveresses 155, Case postale 50,
1066 Epalinges**

1. Coordonnées de l'école

Nom de l'école.....

Adresse.....

NPA / Localité.....

timbre et signature de l'école

2. Coordonnées personnelles de l'enseignant-e

Nom

Prénom.....

Date de naissance

Adresse.....

NPA / Localité

Téléphone portable/ privé

E-mail

Lieu d'origine/
de naissance (pour les ressortissants de nationalité étrangère)

Datesignature de l'enseignant-e

Documents à produire :

- attestation d'une formation :
 - « Kids instructor » de Swiss Snowsports, ou
 - moniteur « Jeunesse et Sports », catégorie sports de neige, ou
 - formation de six jours de Sports de neige vaudois démontrant que la personne a les connaissances techniques, méthodologiques et pédagogiques lui permettant d'enseigner les sports de neige aux mineurs
- extrait du casier judiciaire **spécial**, récent (établi moins de 3 mois avant la demande)
L'extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers exerçant une activité avec des mineurs.
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle **de l'école**, valable pour la durée de l'autorisation, et couvrant au minimum une somme de CHF 5'000'000.- par événement
- copie d'un livret ou d'une autorisation de séjour *pour les personnes étrangères*

Si la demande présente des erreurs ou si elle est incomplète, le département la retourne afin qu'elle soit rectifiée dans un délai donné. Si ce délai n'est pas respecté, la demande est considérée comme retirée. (art. 21 du Règlement).

A REMPLIR PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La présente formule, dûment complétée et signée par votre assureur, doit être retournée directement
à la

**Police cantonale du commerce, Chemin des Boveresses 155, Case postale 50,
1066 Epalinges**

La compagnie d'assurance :

atteste que : **Monsieur/Madame** :

né-e le :

est assuré(e) en qualité : **d'Enseignant de sports de neige DEPENDANT**

Pour l'ECOLE D'ENSEIGNANTS DE SPORTS DE NEIGE :

Nom de l'ECOLE :

Adresse :

NPA / Localité :

pour la responsabilité civile professionnelle avec couverture globale des dommages corporels et matériels
d'un montant minimum ou supérieur à CHF 5'000'000.- (cinq millions) par événement.

La prime est payée et la couverture d'assurance est valable.

Lieu et date Timbre et signature de l'assurance